

Image not found or type unknown



Amortissement véhicule pro

Par **unette**, le **25/06/2020** à **09:03**

Bonjour

J'ai acheté mon véhicule entreprise quelques jours avant l'obtention du SIRET , et vais ouvrir mon commerce début juillet.

On me conseille de le mettre en amortissement pour récupérer TVA.

Mais est-ce pertinent de l'amortir alors que je l'ai payé avant avec argent perso, et non argent entreprise ?

Récup TVA ok, mais ne serait-ce pas comme si je le payais 2 fois ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **25/06/2020** à **14:47**

Bonjour

La facture n'est pas au nom de l'entreprise, vous ne pouvez pas récupérer la TVA.